

Allemands, mieux outillés que lui, l'aient devancé dans la publication de ce qu'ils avaient découvert sur ce sujet et aient rendu en partie inutiles les nombreux documents qu'avait recueillis l'abbé de Sainte-Madeleine.

Cependant son principal mérite relève de sa charge abbatiale. Expulsé par deux fois de son monastère de la rue d'Aubagne à Marseille, il a conduit ses moines à l'étranger et a réussi à les y faire d'abord vivre, puis progresser et s'accroître. Il émigra d'abord à Verrès, dans le diocèse d'Aoste, et de là, par suite de difficultés financières, au monastère d'Acquafredda sur le lac de Côme. La situation était magnifique, le paysage merveilleux. Quand le premier bail fut expiré, le propriétaire exigea pour renouvellement le loyer des améliorations que les moines avaient faites à la propriété ! Cette condition était inadmissible. De là, une troisième émigration dans le diocèse de Prescia, à Chiari, au monastère de San Bernardin, depuis longtemps abandonné par les frères mineurs. C'est à ce dernier monastère que la distinction pontificale est venue trouver Don Gauthey.

Elle a été l'occasion d'un petit débat liturgique, dont il faut dire un mot, parce qu'il fixe un point de droit. L'évêque de Brescia, qui avait été le *pars magna* de la concession de la calotte violette à Don Gauthey, voulait lui faire cadeau de la *cappa*, qu'on avait demandée en même temps que la calotte. Par estime pour l'abbé, il prétendait que la *cappa* devait être violette, c'est-à-dire devait s'accorder avec la couleur de la calotte. L'abbé bénédictin résista, soutenant que la *cappa* bénédictine est toujours noire. Il eut gain de cause. En effet, les cardinaux bénédictins, qui ont la calotte rouge, portent la *cappa* noire. Les évêques appartenant à cet ordre ont pareillement la *cappa* noire, bien que leur tête soit ornée de la calotte et de la barette violettes. De plus, dans le cas